

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-16 du 25 janvier 1995
portant nomination des Avocats
Généraux au Parquet Général près la
Cour Suprême

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU l'Ordonnance n° 21/PR du 26 Avril 1966 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême, remise en vigueur par la Loi n° 90-012 du 1er juin 1990 ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 janvier 1995

DECRETE

ARTICLE 1ER. Sont nommés Avocats Généraux au Parquet Général près la Cour Suprême :

- Monsieur André LOKOSSOU
- Madame Edwige Irma BOUSSARI

.../...

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des
intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

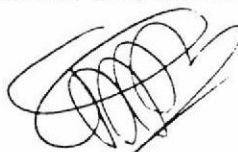
Fait à Cotonou le 25 janvier 1995

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale



Désiré VIEYRA

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation



Pierre MEVI

Le Ministre des Finances



Robert TAGNON
Ministre intérimaire

Ampliations : PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC2 MEPR-DN4 MJL4 MF4 Autres Ministères 16
SGG4 DB DCF DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE3
BCP-CSN2 UNB-ENA-FASJEP3 Intéressés 2 JO1.